

TF1 serait sur le point de poursuivre YouTube et Dailymotion

TF1 est en rage. La première chaîne de TV française et européenne est excédée de voir certains de ses programmes exclusifs (séries TV, films) se retrouver en libre accès sur YouTube et Dailymotion. Ce n'est pas la première fois que le groupe se plaint de ce pillage auprès de ces plates-formes communautaires. Mais cette fois, TF1 compte bien se faire entendre.

Selon *le Point*, la chaîne est sur le point de poursuivre les deux services pour contrefaçon, concurrence déloyale et défaut de lutte contre le piratage. Toujours selon l'hebdomadaire, TF1 réclamerait, au titre des dommages et intérêts 38,97 millions d'euros à Dailymotion avec une astreinte de 10.000 euros par infraction constatée. Pour YouTube, la note pourrait être plus salée puisque la filiale de Bouygues réclame pas moins de 100 millions d'euros.

En juillet dernier, avec le concours d'un huissier, TF1 aurait repéré tout une série de contenus disponibles sur le site allant des spectacles de l'humoriste Gad Elmaleh jusqu'aux séries américaines, telle *Lost* ou *Heroes*. Des contenus visionnés des dizaines de milliers de fois.

Rappelons également qu'en juillet dernier, Dailymotion a été condamné par le Tribunal de grande instance de Paris pour « contrefaçon et parasitisme ». Le site était poursuivi pour avoir laissé passer le film *'Joyeux Noël'*. La décision du TGI de Paris vient confirmer la position de la Justice française qui tend à rendre les sites web et plates-formes d'échange et de partage de contenus responsables des contenus postés par les utilisateurs.

Le procès à venir vient s'ajouter à la litanie de procédures intentés aux plates-formes communautaires. Les ligues de football professionnel anglaises et françaises, Viacom, un disquaire américain et la fédération française de tennis veulent tous accrocher YouTube à leur tableau de chasse. Viacom en l'occurrence réclame la coquette somme de 1 milliard de dollars !

« YouTube a construit une activité profitable en exploitant la passion des fans pour le travail créatif d'autres personnes, pour s'enrichir et enrichir sa maison-mère Google », explique le géant américain.

Depuis plusieurs mois, ces sites communautaires ont pourtant mis en avant de nouveaux outils de filtrage censés en finir avec la diffusion de contenus protégés. Dailymotion a ainsi signé un partenariat technologique avec l'Ina, la première banque d'images numérisées au monde, afin d'utiliser le dispositif de détection des vidéos protégées avec la technologie « Signature »

Un contenu qui aura été préalablement signé et protégé par un producteur ou un diffuseur avec cette technologie « Signature » pourra être automatiquement détecté avant sa mise en ligne et être rejeté.

La technologie « signature » utilise comme son nom l'indique la signature qui est en réalité une empreinte digitale (fingerprint) représentant, en quelque sorte, le code génétique unique d'une séquence d'images.

Après les implémentations d'un système de blocage de vidéos déjà refusées (hashing) et d'une

solution de fingerprinting audio (AudibleMagic), Dailymotion intègre donc une nouvelle protection. Mais tous ces boucliers sont-ils suffisants ?

YouTube de son côté, a annoncé la sortie d'un système à base de reconnaissance vidéo, devant empêcher sinon dissuader les actes de piratage.

Ces multiples procès en cours ou à venir pourraient remettre en cause le business model de ces géants du Web 2.0. YouTube mais aussi MySpace ou DailyMotion doivent faire le ménage dans leurs contenus pour espérer monétiser leurs audiences.

Pour attirer la publicité (encore peu présente), , il faudra faire disparaître les contenus pirates. Mais est-ce vraiment possible? Par ailleurs, des accords avec des éditeurs de contenus sont indispensables pour que l'offre de ces plates-formes soient viables. Les films faits à la maison ne pourront pas à eux seuls permettre à ces sites de se développer. Mais pour le moment, l'heure n'est pas vraiment aux poignées de main...